F. S. U.



Mardi 3 décembre :

toutes et tous dans la rue pour une juste revalorisation de toutes les pensions au 1^{er} janvier 2025.

La FSU, avec les organisations de retraité·es du G9, a pris connaissance des propos tenus par M. Wauquiez (Droite Républicaine), concernant la revalorisation des retraites de base et pensions en 2025, au titre du rattrapage de l'inflation 2024. Il a affirmé : « il y aura bien une revalorisation des retraites pour tous les retraités, de la moitié de l'inflation » dès janvier. Au 1er juillet interviendra « une deuxième revalorisation pour les retraités les plus modestes pour les protéger intégralement de l'inflation. » Cette annonce reprise par le gouvernement traduit l'inquiétude des dirigeants face à la colère des retraité·es. La FSU, avec les organisations du G9, condamne cette piteuse tentative de diviser les retraité·es.

En effet, cette mesure pénaliserait toutes et tous puisqu'elle se traduirait par une perte de pouvoir d'achat sur les 6 premiers mois de l'année, perte qui se répercuterait sur l'année 2025 et les années suivantes pour plus de 50 % d'entre eux, celles et ceux dont la pension dépasse le SMIC. Cela se cumulerait aux pertes déjà subies par tous les retraité·es depuis des années.

En effet, depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus, les retraité·es ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018. 10 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, 59 % ont une retraite inférieure à 1940 € par mois (chiffres DRESS 2024) et même en tenant compte qu'il y a plus de retraité·es que d'actives et actifs qui ne paient pas de loyer, le niveau de vie des retraité·es est désormais inférieur de 2,6 points au leur (rapport du COR 2024).

Ce ne sont donc pas les retraité·es ni les salarié·es qui bénéficient de l'augmentation des richesses du pays (en progression de 80 milliards selon la Cour des comptes). Le niveau médian des pensions se situe autour de 1760 € brut par mois. 31 % des retraité·es perçoivent moins de 1000 € par mois, dont 74 % de femmes. Faute de moyens financiers pour se soigner, 700 000 retraité·es n'ont pas de complémentaire santé et 1,6 million ne se soignent plus ou peu.

Dans les discours officiels, régulièrement on oppose les « actifs » (salarié·es qui produisent) aux « inactifs », notamment les retraité·es, alors que toutes et tous participent à la vie économique, sociale et politique. Aujourd'hui c'est la recherche de la division au sein même des retraité·es qui est orchestrée avec la mise en place d'un tri arbitraire entre « petites retraites » et « retraites aisées » (au-dessus du SMIC) pour revaloriser les retraites de base et les pensions.

Par ailleurs, la proposition officielle est une remise en cause du droit à la retraite, du code de la Sécurité Sociale. Pour les fonctionnaires retraité.es, c'est une atteinte au code des pensions civiles et militaires.

Les retraité·es ne sont ni des privilégié·es, ni des égoïstes, ni des assisté·es à la charge de la société. Les retraites et pensions, fruit des cotisations sociales, sont un droit acquis. La pension n'est ni une prestation sociale, ni une allocation sociale ajustable selon les arbitrages budgétaires. Les pensions sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Les mesures envisagées sont irrecevables face à la réalité que vivent les retraité·es depuis plusieurs années. Les 17 millions de retraité.es réclament le droit de se nourrir correctement, de se soigner et de vivre dignement. Fervent.es défenseur.es du système de retraite fondé sur la solidarité intergénérationnelle, les retraité·es resteront solidaires pour agir et porter ensemble leurs revendications et combattre pour une société plus juste.

Aussi, plus que jamais, les retraité·es de la FSU dans l'arc unitaire du G9, réaffirment leurs revendications et appellent à signer la pétition et à se mobiliser en particulier le 3 décembre pour dire haut et fort :

- Indexation de toutes les retraites de base et les pensions au 1^{er} janvier 2025.
- Indexation a minima sur l'inflation au 1er janvier 2025.
- Rattrapage des pertes subies depuis 2017
- Pas de pension en-dessous du SMIC.
- Revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen.